Cinquante-sixième année. - N ° 50 A Vendredi 11 mars 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2614

74 – HAUTE-SAVOIE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Jugement d'ouverture

Date : 1er mars 2022.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
832 319 834 RCS Annecy.
TRANSTURN INDUSTRIES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Enseigne : Transturn Industries.
Activité : la prise de participation au capital de toutes sociétés, cotées ou non cotées, la gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales, ou parts d'intérêt dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport, ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières. la conception, le développement, la fabrication, l'achat, la vente, le négoce et la commercialisation de tous matériels appareillages, machine outils, équipements, machines, pièces mécaniques, notamment découpées, embouties, usinées, outillages dans les secteurs métallurgiques ou mécaniques..
Adresse : 5, route de Vovray, 74000 Annecy.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2022, désignant administrateur Selarl Aj Meynet & Associés (en les Personnes de Maîtres Robert et David-Emmanuel Meynet) 39 avenue du Parmelan 74000 Annecy, avec les pouvoirs : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion, mandataire judiciaire la Selarl Mj Alpes (prise en la Personne de Maître Caroline Jal) 20 boulevard du Lycée 74000 Annecy. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.